



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20220407024019  
Établi le : 07/04/2022  
Validité maximale : 07/04/2032



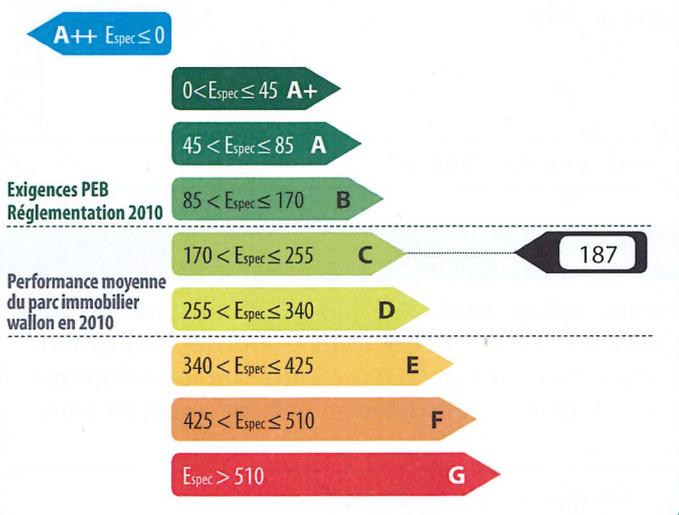
## Logement certifié

Rue : Rue du Ruisseau n° : 1  
CP : 4170 Localité : Comblain-au-Pont  
Certifié comme : **Maison unifamiliale**  
Date de construction : Inconnue

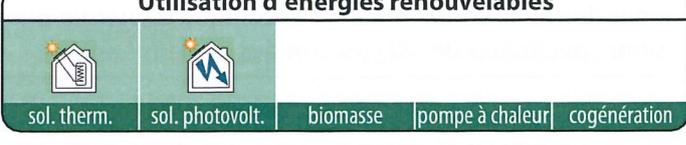
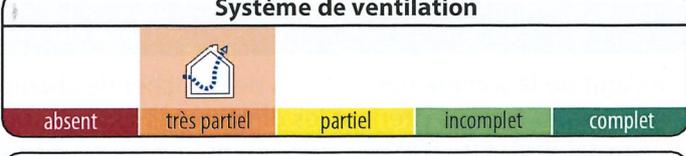
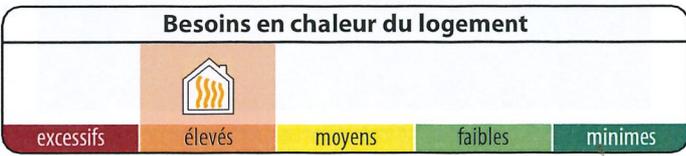


## Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ..... **79 095 kWh/an**  
Surface de plancher chauffé : ..... **422 m<sup>2</sup>**  
Consommation spécifique d'énergie primaire : ..... **187 kWh/m<sup>2</sup>.an**



## Indicateurs spécifiques



## Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01058

Nom / Prénom : BRUYERE Cécile  
Adresse : Rue du Cimetière  
n° : 7  
CP : 4624 Localité : Romsée  
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.3.

Date : 07/04/2022  
Signature :



Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.  
Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.  
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be